



# LA LOI TRAVAIL N'EST NI AMENDABLE, NI NEGOCIABLE, ELLE DOIT ETRE RETIREE !



Le 12 avril 2016,

L'ampleur des manifestations et la mobilisation des salariés du secteur privé et public, y compris dans les TPE et PME, ont montré au gouvernement et au patronat que **des centaines de milliers de salariés, actifs, privés d'emploi ou retraités ainsi que la jeunesse étudiante et lycéenne refusent en bloc un retour au siècle dernier.**

**C'est plus de 120 ans de luttes, de combats, d'actions syndicales qui ont permis de construire des garanties collectives pour les salariés.** Les lois, décrets, concernant la durée légale de travail, le salaire minimum, les conditions de travail, les institutions représentatives du personnel, la santé, l'hygiène, la sécurité et les droits attachés aux licenciements et aux suppressions de postes sont le fruit des combats passés.

Ne les perdons pas et soyons en :

## GRÈVE ET MANIFESTATION JEUDI 28 AVRIL

La loi portée par le gouvernement reprend toutes les revendications patronales et libérales. **La colonne vertébrale de ce texte, c'est la fin de la hiérarchie des normes et du principe de faveur,** c'est-à-dire le fait aujourd'hui qu'un accord de niveau inférieur – de branche par exemple - ne peut qu'être supérieur ou améliorer les conditions données par le code du travail général.

**En fait, ils veulent imposer toujours plus de flexibilité pour les salariés et donner toujours plus de sécurité aux patrons** alors que ce sont les milliards d'aides qui leur ont été versés sans aucune contrepartie qui manquent pour : l'augmentation des salaires et du pouvoir d'achat, la création d'emplois, l'amélioration des services publics et de la sécurité sociale. **Cette politique menée depuis plus de vingt ans a déjà démontré qu'elle ne crée aucun emploi et dégrade nos conditions d'existence !**

**Le statut des fonctionnaires** est certes dérogatoire mais pas sans lien avec le Code du travail dont les principes fondamentaux s'appliquent à tous.

Et n'oublions pas que **c'est plus d'un agent sur cinq de la fonction publique qui est non titulaire, donc soumis à un contrat de travail...**

Après le Code du travail, le statut général de la fonction publique sera sans aucun doute la prochaine cible. **Surtout quand Macron affirme que le statut des fonctionnaires n'est plus ni « adéquate », ni « justifiable ».**

# Voici quelques mesures annoncées dans la future loi travail :

Une entreprise pourrait faire un plan social sans avoir de difficultés économiques

Une mesure pourrait être imposée par référendum contre l'avis de 70 % des syndicats

Une entreprise pourrait, par accord, baisser les salaires et modifier le temps de travail

Les négociations sur les salaires pourront n'avoir lieu que tous les 3 ans



Une entreprise pourrait, par accord, passer de 44 à 46h de travail hebdomadaire, de 10 à 12h de travail maximum par jour

Les 11 heures de repos obligatoires par tranche de 24h pourraient être fractionnées

Par simple accord, les heures supplémentaires pourraient être 5 fois moins majorées

Congés payés : des changements de date au dernier moment seraient possibles

Le temps de travail pourrait être modulé sur 3 ans !

Après un accord, un salarié qui refuserait un changement dans son contrat de travail pourrait être licencié

Temps partiels : les horaires pourraient être modifiés 3 jours à l'avance et les heures complémentaires pourraient être moins payées

Pour plus de détails consulter : <http://www.decryptageloittravail.cgt.fr/>

## Il faut faire reculer le gouvernement ! Amplifions les luttes et exigeons de vraies revendications progressistes :

- l'augmentation générale des salaires,
- L'amélioration des conditions de travail,
- la réduction du temps de travail à 32 heures,
- L'embauche de tous les précaires,
- le retour à l'âge de départ en retraite à 60 ans...



**Soyons le plus nombreux possible  
en GRÈVE ET en MANIFESTATION  
le JEUDI 28 AVRIL**